

Les moyens de prévention

1- Intégrer le risque de zoonoses à votre DUERP

2a - Prévention collective

- Hygiène générale de l'élevage
- Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels
- Formation et information des salariés
- Manipulation et contention des animaux
- Mise en place de moyens appropriés : eau potable, savon.
- Armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/ vêtements de travail)

2b - Prévention individuelle

- **Lavage des mains** après la manipulation des animaux et avant de boire, manger ou fumer
- Douche en fin de journée de travail

Dans tous les cas, je respecte les consignes de sécurité de l'entreprise !



- **Vêtements de travail** et EPI : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

Port de gants pour tout contact avec les animaux (soins, équarrissage, travaux d'entretien), notamment en cas de lésions, même minimes, au niveau des mains.

En cas de plaie, je nettoie au savon, désinfecte et protège avec un pansement imperméable. En cas de plaie grave, j'appelle le 15.

Port de masque respiratoire FFP2 au contact d'un animal mort, travaux de curage

Port de lunettes de protection

3 - Vaccination et/ou traitement du troupeau/ contrôle sanitaire/isolement des animaux malades

Déclarer l'Accident de Travail (AT)

Si, lors de la manipulation d'un animal, vous êtes blessé(e), même légèrement, il est impératif de :

- inscrire tout événement sur le registre d'accident bénin de l'entreprise, s'il existe,
- consulter votre médecin traitant en lui expliquant votre travail en cas d'aggravation,
- établir une déclaration d'accident du travail pour une prise en charge complète des soins.

Devant tout symptôme, penser à préciser à votre médecin traitant que vous travaillez au contact d'animaux

Déclarer la Maladie Professionnelle (MP)

Si, après la manipulation d'un animal, vous constatez différents symptômes, il est impératif de :

- consulter votre médecin traitant en lui expliquant votre travail,
 - établir une déclaration de maladie professionnelle avec votre médecin traitant.
- En cas de reconnaissance en tant que maladie professionnelle, vous pourrez ainsi bénéficier d'une prise en charge complète des soins. Ces déclarations alimentent un observatoire MSA des risques liés aux contacts avec les animaux.

LES ZONNOSES DES OVINS / CAPRINS



Protégez-vous avant de devenir chèvre !

Pour tout complément d'information :

MSA AUVERGNE
Service Santé Sécurité au Travail
Contactsst.blf@auvergne.msa.fr

auvergne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Les principales zoonoses transmises par les ovins / caprins

MP : Maladie Professionnelle

FIÈVRE Q



Contamination par inhalation (mise-bas)
Durée d'incubation : 1 à 3 semaines
Symptômes : syndrome grippal, possibles complications chez les sujets à risques



Reconnaissance MP

CHARBON BACTÉRIIDIEN



Contamination par contact cutané avec des animaux vivants ou morts ou inhalation de spores (sol, laine)
Durée d'incubation : 2 à 5 jours
Symptômes : forme cutanée dans 90 % des cas (escarre noirâtre), forme digestive avec des douleurs abdominales ou forme respiratoire avec évolution rapide et grave
Reconnaissance MP

ECTHYMA

CONTAGIEUX OU ORF



Contamination par contact cutané (peau lésée) avec un animal atteint
Durée d'incubation : variable
Symptômes : lésion cutanée au point d'inoculation avec possible croûte, ganglion et fièvre



BRUCELLOSE



Contamination par contact cutané avec les animaux malades ou par ingestion de produits laitiers ou de viande crue, inhalation
Durée d'incubation : 1 à 4 semaines
Symptômes : fièvre, courbatures, sueurs abondantes
Reconnaissance MP

SALMONELLOSE



Contamination par contact mains-bouche avec les éléments souillés, aliments contaminés
Durée d'incubation : 1 à 3 jours
Symptômes : fièvre, douleurs abdominales, diarrhée, forme grave chez les personnes immunodéprimées

LISTÉRIOSE



Contamination par contact cutané lors d'avortement ou de mise-bas, ingestion d'aliment contaminé
Durée d'incubation : 3 à 70 jours
Symptômes : fièvre, fatigue, très rarement des lésions cutanées, risque d'avortement chez la femme enceinte

